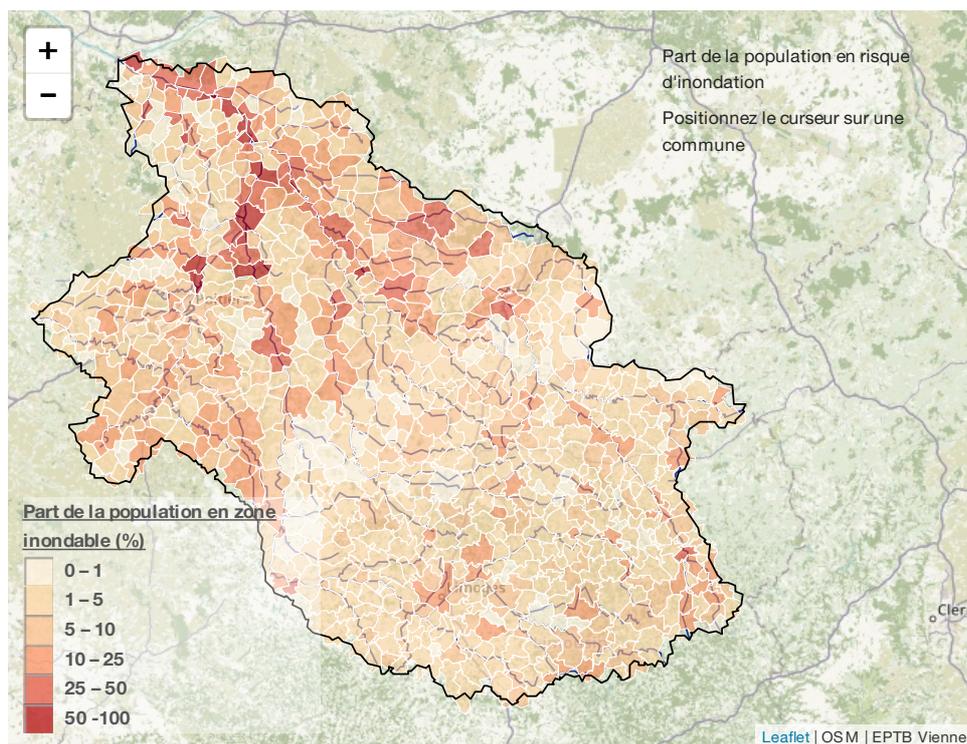


Risque d'inondation

Imprimer la page

Fichier PDF

Carte



Commentaire / Analyse :

La part de population en zone inondable est plus importante sur la partie aval du bassin de la Vienne que sur la partie amont. En effet, en aval, les rivières s'élargissent et l'urbanisation est plus importante. C'est au niveau de l'agglomération de Châtelleraut que le risque inondation est le plus fort. Cette situation a conduit à classer ce secteur, composé de 5 communes, en territoire à risque important (TRI). Une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI), a été élaborée par l'EPTB Vienne, sur ce secteur, en concertation avec les acteurs concernés (collectivités, associations, acteurs socio-économique, chambres consulaires). Elle concerne 11 communes et a été approuvée par arrêté préfectoral le 22 juillet 2016.

La mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie est définie dans un Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI). Ce programme piloté par l'EPTB Vienne a pour but de prévenir et réduire les risques d'inondation sur le secteur de Châtelleraut. Il est composé de 20 actions pour un montant de 1,125 millions d'euros répartis sur 3 ans (2018 à 2020). C'est un outil contractuel entre l'Etat et les collectivités et qui donne accès à des aides financières spécifiques. Les actions sont portées par les opérateurs du territoire tels que les collectivités, associations, gestionnaires de réseaux...

En savoir plus sur les actions en faveur des inondations de l'EPTB Vienne.

Définition :

Dans le cadre de la Directive Inondation de 2007, une évaluation préliminaire du risque inondation a été réalisée sur le district Loire-Bretagne. Cette évaluation permet de déterminer la part de la population située en zone inondable.

Source :

DREAL de bassin Loire-Bretagne (Centre) – EPRI (évaluation préliminaire du risque d’inondation) - 2011

Commentaire graphique :

Pas de graphique pour cet indicateur.